

Ces aperçus analytiques sur la COVID-19 ont pour but de présenter les dernières informations et analyses les plus récentes dans un contexte évoluant rapidement. Certaines thématiques peuvent être reprises au fur et à mesure que l'analyse se développe. Si vous désirez proposer un sujet, envoyez-nous un e-mail à [research@iom.int](mailto:research@iom.int).

### Qu'est-ce que la traite des êtres humains?

En vertu du [Protocole de 2000](#) pour prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, la traite des êtres humains est définie sur la base de trois éléments cumulatifs principaux:

un acte	+	au moyen de	+	à des fins d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• le recrutement</li> <li>• le transport</li> <li>• le transfert</li> <li>• l'hébergement</li> <li>• l'accueil de personne</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• (menace de) recours à la force</li> <li>• autres formes de contrainte</li> <li>• enlèvement</li> <li>• fraude</li> <li>• tromperie</li> <li>• abus d'autorité ou de situation de vulnérabilité</li> <li>• offre ou acceptation de paiements ou d'avantages</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• prostitution d'autrui</li> <li>• autres formes d'exploitation sexuelle</li> <li>• travail ou services forcés</li> <li>• esclavage et pratiques analogues</li> <li>• servitude</li> <li>• prélèvement d'organes</li> <li>• autres formes d'exploitation</li> </ul>

### Traite des êtres humains, esclavage moderne et trafic: Quelles sont les différences?

Souvent appelé "esclavage moderne", la traite des êtres humains doit être distinguée du trafic de migrants. Bien que [les deux se superposent](#) souvent en pratique, contrairement au trafic, la traite:

- Se produit sans consentement, du fait de la coercition ou tromperie
- Est à des fins d'exploitation continue (qui ne se termine pas après l'arrivée à destination)
- Peut se produire tant à l'intérieur et/ou au-delà des frontières des États.



### L'impact de la COVID-19 sur les victimes de la traite

L'[identification](#) des victimes de la traite est difficile en raison de la nature criminelle souterraine de la traite. La [pandémie risque](#) de réduire davantage les efforts d'identification en raison des mesures de confinement, les [priorités](#) des forces de l'ordre passant de l'arrestation des trafiquants au contrôle des mesures de confinements et autres contre la COVID-19, et de la fermeture des services sociaux qui jouent un rôle important dans l'identification des victimes de la traite.

La protection des victimes de la traite peut également être affectée par la pandémie, en particulier lorsqu'elles ont connu des difficultés socio-économiques préexistantes. Leurs conditions de vie peuvent les exposer à un risque accru d'infection. Elles présentent également des risques de [ré-exploitation](#) plus élevés lorsqu'elles ne peuvent pas bénéficier d'assistance et de soins en raison de la suspension des services ou de l'impossibilité de pratiquer des mesures préventives dans les [foyers](#) pour victimes.



## Risques courus de traite des êtres humains en raison de la pandémie de la COVID-19

Les [impacts socio-économiques](#) de la pandémie aggravent les [vulnérabilités](#) de nos sociétés, notamment les problèmes systémiques liés aux soins de santé, à la sécurité sociale et de l'emploi ou aux conditions de travail. Comme en période de [crise économique](#), [l'insécurité](#), [la pauvreté](#) et [la marginalisation accrues](#) induites par [les flambées de maladies](#) peuvent être les principaux moteurs de la traite des êtres humains. [Les groupes criminels tels que les trafiquants](#) sont susceptibles de profiter des vulnérabilités des personnes à des fins d'exploitation. L'augmentation des taux de [chômage](#) qui va probablement s'aggraver au cours des prochains mois ajoutera des pressions supplémentaires sur les travailleurs et accroîtra la concurrence dans l'emploi, tout en réduisant les flux de [transferts internationaux](#) vers les pays d'origine, exposant ainsi plus de familles à la pauvreté.

Les risques de traite des êtres humains induits par la pandémie peuvent, par exemple, prendre la forme de:

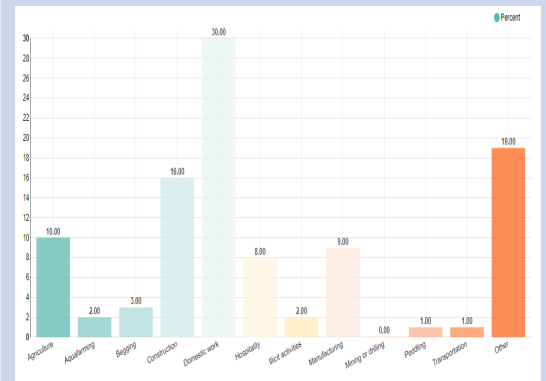
- ⇒ La [perturbation des chaînes d'approvisionnement](#) avec peu de surveillance sur de potentielles situations d'exploitation à l'autre extrémité de la chaîne.
- ⇒ Les usines prêtant de l'argent aux travailleurs confinés à la maison sans ressources financières et qui peuvent prendre la forme de [servitude pour dettes](#).
- ⇒ [L'interdiction du travail du sexe](#) en raison des fermetures dans certains pays qui risque de pousser les professionnels du sexe à travailler de manière clandestine et ainsi d'accroître leur vulnérabilité à la traite des êtres humains.

## Principaux types d'exploitation

La [Counter-Trafficking Data Collaborative](#) souligne que les deux principaux types d'exploitation des victimes de la traite sont l'exploitation sexuelle (53,66%) et le travail forcé (41,81%).

La plupart des victimes de l'exploitation par le travail ont été victimes de la traite dans les secteurs suivants:

- ⇒ Travail domestique (30%)
- ⇒ Construction (16%)
- ⇒ Agriculture (10%)
- ⇒ Fabrication (9%)
- ⇒ Hôtellerie (8%)



Cliquez sur le [graphique](#) pour une vue complète et une analyse

## Unis dans la lutte contre la COVID-19

En Azerbaïdjan, le trafic d'équipements de protection individuelle à l'extérieur de la région par des groupes criminels a créé des pénuries. Un [groupe de victimes de la traite](#) dans un refuge soutenu par l'OIM fabrique des masques pour elles-mêmes et la communauté locale, contribuant ainsi à la lutte contre la pandémie.



*Les migrants en situation irrégulière, les demandeurs d'asile, les personnes exploitées et victimes de la traite peuvent être particulièrement exposés à la COVID-19 car leur environnement de vie ou de travail peut les exposer au virus sans protection nécessaire.*

[Déclaration](#) du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, M. Felipe González Morales, et de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la traite des personnes, Mme Marie Grazia Giammarinaro, 3 avril 2020

Cet aperçu analytique sur la COVID-19 est produit par la [Division de la recherche de l'OIM](#) ([research@iom.int](mailto:research@iom.int)).

Cette traduction non-officielle a été faite par le Bureau de l'OIM à Abidjan, Côte d'Ivoire.

*Clause de non-responsabilité:* Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'OIM. Le matériel inclus et présenté n'implique pas l'expression d'une quelconque opinion par l'OIM, ses membres ou partenaires.